



AÉROTOXICITÉ : DÉNI DE RÉALITÉ

Roissy, le 5 décembre 2018

Mardi 27 Novembre 2018 s'est tenue une parodie de conférence sur la qualité de l'air en cabine (Air Cabin) organisée par la médecine du travail d'Air France. Parodie, puisque dans toutes les instances, dans le même temps, elle reste sourde à nos alertes et au DGI (avis de Danger Grave et Imminent) posé sur le sujet par le CHSCT des PNC (hôtesses et stewards) d'Air France.

Air France n'applique pas les prescriptions des institutions comme la FAA (Fédéral Aviation Administration) ou l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Quelle est sa légitimité pour se placer au-dessus de ces autorités internationales ?

Air France et sa médecine du travail ne reconnaissent pas le travail mené par notre expert PNC qui alerte la Direction depuis 3 ans. Le SNPNC-FO est au cœur de cette bataille internationale de défense de la santé des PN et autres personnels touchés afin d'établir une norme de la qualité de l'air des cabines.

Air France doit prendre en considération les événements aérottoxiques ("fume events") vécus par les salariés et les passagers ainsi que les recommandations des constructeurs. Elle doit appliquer le principe de précaution et la réglementation en vigueur sur l'air des cabines.

Lorsque des PNC sont exposés, Air France doit immobiliser les avions incriminés le temps nécessaire à la recherche de l'origine de ces événements aérottoxiques. Ignorer ces événements et continuer à faire voler ces avions au détriment de la santé des équipages et des passagers démontre une position de déni absolu.

On ne peut pas s'offrir une bonne conscience avec une conférence, quand dans le même temps on ne prend aucune mesure pour traiter les événements aérottoxiques.

Le bureau.